

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 454
MARSEILLE, les 10, 11 et 12 octobre 2014

RESOLUTIONS

Document approuvé le 12 octobre 2014

Classification du document : public

Réunion vendredi 10 octobre 2014, 17h30-20h00 - Comité Directeur
National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLÈRE Laurent - CAVALLO René - DAVID Philippe -
DESSERTINE Anne-Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL
Claudine - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - MICHEL Patrick
- NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick -
SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Rappel des résolutions votées à la demande du Président par internet, après le CDN de juin
Rappel l'art. III.2.5 du RI : « (...) Pour des sujets d'actualité nécessitant une décision rapide du Comité Directeur National, le Président de la fédération, après avis du Président de la Commission Juridique Nationale, peut procéder à un vote par correspondance électronique ; celui-ci devant obligatoirement stipuler la date et l'heure de fin de ce scrutin. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Information est faite lors de la réunion du Comité Directeur National qui suit cette consultation ; la décision est publiée dans le PV de cette même réunion. » (...)

De ce fait, après avis favorable du Président de la Commission Juridique Nationale du 2 juillet dernier, le Président de la Ffessm a soumis au vote électronique, dans les conditions prévues à l'art. III.2.5 du RI, les deux résolutions suivantes :

Résolution 1) : « Après avis favorable du Président de la Commission juridique nationale, insérer la résolution 14/079 au Règlement Médical Fédéral en lieu et place de la précédente ; tableaux à modifier compris: « l'accès aux brevets de plongée de niveaux 2 et 3 (et qualifications connexes) sera autorisé avec un Certificat Médical délivré par tout médecin.» ; l'article 10-3 est conservé : « La FFESSM conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce même dans les cas où le certificat de non contre indication peut être délivré par tout médecin. »

Résolution 2) : « Après avis favorable du Président de la Commission juridique nationale, insérer toutes les modifications ou ajouts concernant le contrôle ou suivi médical adoptés depuis la rédaction de la version initiale du Règlement Médical Fédéral »

Retour demandé à l'adresse du Président, avant le 10 juillet à 15h00, délai règlementaire de rigueur.

Les résultats sont les suivants :

-Résolution 1) N° 14/080 : 20 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

-Résolution 2) N° 14/081 : 19 Pour, 1 Contre, 0 Abstention

1 - Rapport général sur bilan licences et certifications / SCA et Associations :

Analyse comparative des licences et brevets délivrés par les clubs et les SCA sur les deux années fédérales 2013/2014 et 2012/2013. Focus sur le Niveau 1.

Perte de 3 193 licences pour la saison 2013/2014 (- 2,16%) avec un total de 144 357 licences, Rappel perte 2 088 licences saison 2012/2013.

Total des membres 2013/2014 : 420 SCA (16,7 %) et 2095 clubs (83,3 %).

Total des licences délivrées en 2013/2014 : 13 762 licences pour les SCA (9,5%) et 130 595 licences pour les clubs (90,5 %).

Sur le total des 3 193 licences perdues : moins 1235 licences pour les SCA (- 8,4%) et moins 1958 licences pour les clubs (- 1,4%).

Ventilation des licences :

93% en Métropole (67 % des licences perdues sont en métropole).

6% en Outre-Mer (29 % des licences perdues sont en Outre- mer).

1 % International et autres (4 % licences perdues à l'international).

Mise en avant de la perte de licenciés surtout en Outre-Mer.

Etude comparative des accès au N1 de plongée % aux divers systèmes concurrentiels qui démontre le fait suivant : nonobstant la lecture qualitative de notre niveau 1 accouplé à la prise de licence, nous sommes les plus chers au niveau de l'offre !

Bilan de la perte de brevets, en particulier N1 :

Au total moins 3743 brevets techniques (soit moins 6 %) dont 67 % autres brevets et 43% brevet niveau 1. A savoir perte de 1610 niveaux 1 dont - 789 niveaux 1 pour les SCA (soit moins 11,7%) et - 821 niveaux 1 pour les clubs (soit moins 4,6%). Ceci est très significatif de la perte des niveaux 1 chez nos SCA.

Pertes prédominantes l'été pour les niveaux 1 : 70% des pertes.

Pertes proportionnellement double en Outre-Mer par rapport à la Métropole.

Les ATP sont en augmentation en 2013/2014, en baisse au niveau des clubs, en nette augmentation au niveau des SCA et l'augmentation des SCA représente $\frac{1}{4}$ des pertes de N1.

En résumé, les pertes de licences et les pertes de brevets sont proportionnellement plus fortes dans les SCA, géographiquement plus fortes en outremer, en valeur temporelle plus fortes en juillet-août.

2 - Débat sur les orientations stratégiques (licences, saisonnalité, opérations promotion...) :

Contexte morosité économique, contexte concurrentiel, contexte réglementaire. Nombreuses voies de solutions abordées.

Trois typologies se dégagent :

- 1) Les clubs ou SCA à l'intérieur des terres
- 2) Les clubs et SCA en bord de mer (France métropolitaine et Corse)
- 3) Les clubs et SCA ultra-marins

Objectif : favoriser la primo-licence et la promotion du niveau 1 (produit d'appel en package et allongement validité de la licence).

Pour répondre à cet objectif, un schéma est proposé, qui répond plus particulièrement à la typologie 2.

Vote sur un accord de principe concernant ce schéma, sous réserve de l'analyse comptable financière du coût de l'opération (choix de la date effective de l'opération en attente, vers le printemps) : création d'un produit d'appel qui intégrerait la licence au prix habituel (date à date plus les jours restants jusqu'au 15 septembre année suivante) et qui intégrerait dans le prix global la carte de niveau 1 qui serait ainsi gratuite.

Mise au vote demain.

Réunion du samedi 11 octobre 2014, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - CAVALLO René - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne-Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : ESCALES Jean - MICHEL Patrick

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef
- Mr PERRAUD Pierre	Comité d'Honneur
- Mme PUGET Albane	Chef de Pub
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National
- Mlle TINETTI Julie	Chargée de missions Développement Durable

1 - Points du Président :

Points particuliers, hors le rapport plus exhaustif qui sera présenté l'après-midi en élargi.

- Tir sur cible : Point sur la pratique des jeunes. Question concernant l'accessibilité à partir de 8 ans avec matériel adapté et sécurisé (flèche non pénétrante). Compétition à partir de 12 ans. Dossier à voir avec la Commission lors du CDN en élargi.
- Stagiaire pédagogique MF1 dans les structures professionnelles : Nous avons rencontré le Directeur de Travail de la région PACA. PACA (Direccte).

Eléments rappelés : Présence possible du stagiaire péda MF1 en entreprise, dans la mesure où le cadre réglementaire et législatif est respecté, notamment quant à la lutte contre toutes formes de travail dissimulé. Pour autant, si le tuteur pédagogique doit être présent sur site, il n'a pas d'obligation à « être collé aux palmes du stagiaire ».

En cas de manquement, hormis les redressements éventuels auprès des services d'organismes sociaux, la requalification en contrat de travail est une des conséquences possibles aux dérives constatées par les contrôles dans leur dimension interprétative de la situation ainsi que dans les procédures qui pourraient en naître.

Un mémoire est en cours de préparation pour consolider ce dossier. Ce mémoire sera adressé aux services concernés au niveau national (MS, Ministère du travail, entre autres).

2 - Point sur Certificat Médical :

Certificat médical pour les niveaux 2 et 3 et qualifications complémentaires annexes ainsi que la consolidation du règlement médical : Le règlement médical doit être actualisé suite à la décision du CDN de juin ; la Commission Médicale, par la voix du Médecin fédéral national, se refuse à faire cette actualisation.

- Compte rendu de la réunion extraordinaire de la CMPN du 4 octobre par le Président de la CMPN Eric Bergmann. En particulier les résolutions 1 et 2 prises par la CMPN. Précisions de F Di Méglio sur cette réunion.

*Résolution 1 de la CMPN : CMPN décide de modifier le règlement médical sur les points suivants : conditions de délivrance Certificat Médical pour les étoiles de mer : Oui (unanimité). Certificat médical pour baptême < 2 m pour les handicapés : Oui (unanimité). Certificat médical pour N2/N3 et qualifications connexes par tout médecin : Non 16 voix, Oui 1 voix.

*Résolution 2 de la CMPN : La CMPN prévient le ministère que le CDN a adopté une résolution contre l'avis de la CMPN. Oui 9 voix, Non 6 voix, Abstentions 2 voix.

- Le Président JL Blanchard rappelle le fonctionnement structurel de la fédération et le rôle consultatif des commissions nationales tel que défini par les statuts et le règlement intérieur.
- La CMPN et par elle, le Médecin Fédéral National, ne désirant pas effectuer les corrections du règlement médical, le CDN prend acte des résolutions 1 et 2 de la CMPN (réunion du 4 octobre) présentées par Eric Bergmann. Au vu de ce désaccord avec la CMPN, le CDN demande au Directeur Technique National de relayer cette carence auprès du Ministère des Sports et de déposer au Ministère les modifications du Règlement Médical décidées précédemment en juin par le CDN.
- E Bergmann annonce qu'après « la mise en sommeil de la CMPN » décidée par la Commission nationale suite à ce désaccord, cette dernière reprendra son fonctionnement normal après le CDN actuel.

3 - Points du Président Adjoint :

Point sur la finalisation des travaux au service du secrétariat.

Point sur le personnel fédéral.

4 - Informations du Secrétaire Général :

* Base de données résolutions CDN, mise en ligne : La base de données a été mise en ligne sur le site fédéral dans l'espace Dirigeants. Précisions de JM Broner.

Elle est disponible pour tous sur environnement Mac, PC, Iphone et Ipad.

* Parrainage des RIPE par Mme la Ministre du MEDDE : Grosse participation aux niveaux des enfants. Présentation des commissions nationales à l'aide d'un film. Film qui pourra être utilisé au niveau des écoles. Le thème central des RIPE est « Génération Eco Plongeur » avec un programme conséquent, des ateliers et une sensibilisation à l'environnement. Présentation de ce dossier

auprès de la Ministre Mme Ségolène ROYAL qui a accepté de parrainer les RIPE. Le parrainage s'entend sur le plan médiatique. Deuxième opportunité : projet d'une convention d'objectifs avec le MEDDE.

* Bureau surveillance électorale, remplacement d'un sage : Suite au décès de Bernard DARGAUD, membre du bureau des opérations électorales, il s'agit de choisir 'un nouveau membre issu du Conseil des Sage. Le Secrétaire Général est mandaté pour cela.

* Web rentrée fédérale, espace Subaqua : Choix d'un prestataire multimédia pour créer un site Subaqua, accès par un lien sur notre site Web FFESSM. Finalisation pour début janvier et présentation au Salon de la plongée. Ce site Subaqua est un complément et un relais à la revue papier.

* Enregistrement en ligne des licences par les licenciés : En juin 2009, une décision avait été prise par le CDN visant le développement d'une possibilité nouvelle d'enregistrement des licences par les licenciés eux-mêmes, à condition que le **Président de club visé ait accepté ce dispositif**. Une vingtaine de clubs avaient utilisé cette possibilité nouvelle. Puis ceci n'a pas été renouvelé.

Cette possibilité de service sera donc relancée auprès des clubs.

5 - Création de la Commission Plongée Sportive. Deux Sections et cadrage :

-Développement fort de la PSP (Plongée Sportive en Piscine) en France. Cette activité est structurée au niveau international. Gros potentiel de fidélisation des pratiquants dans nos clubs.
-Rencontre faite avec le Président de la Commission Orientation par le Président et le Secrétaire Général. Persistance de cette activité d'Orientation mais dans un schéma réduit (en effet une seule vraie commission régionale en activité, conservation d'une sortie par an internationale). Support avec le comité Est, puisque c'est la région phare de cette commission. Une partie du budget de cette commission serait ainsi affecté à la PSP.

Le CDN prend acte de la volonté politique du terrain de développer les activités de la plongée sportive. Principe de la création de la Commission Nationale de Plongée Sportive. Demande à la Commission Orientation d'évoluer sous deux axes, une section en milieu fermé (piscine) qui deviendrait la PSP et une section en milieu ouvert (milieu naturel) qui resterait l'Orientation ; en attendant la modification réglementaire et statutaire, cette commission prendrait comme nom d'usage « Plongée Sportive ».

L'idée serait ultérieurement d'identifier les différentes commissions nationales dans le RI de la fédération et non plus dans ses statuts.

L'actuel référent Bob Severin est nommé président par intérim pour cette activité de PSP.

Présentation de la PSP en France par Bob Severin :

7 régions ont des référents. Réglementation vue avec le DTN.

Pour les compétitions officielles (championnats départementaux, régionaux ou nationaux) :

Hommes et Dames : 18 ans et +, 40 ans et +, 55 ans et +.

Garçons et filles : - de 15 ans et - de 18 ans.

Conditions d'accès à la PSP : pour les + de 14 ans, niveau 1 FFESSM et pour les - de 14 ans, plongeur d'Or FFESSM (pas d'équivalence).

Certificat médical de compétition : Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport.

Assurances = les assurances complémentaires individuelles assistance : piscine, loisir 1, loisir 2, loisir 3 proposées par le cabinet Lafont, couvrent la PSP en France et à l'étranger.

Certains plongeurs peuvent posséder d'autres assurances complémentaires couvrant les risques de la PSP. Ils doivent présenter une attestation le prouvant.

Licence : Licence FFESSM obligatoire pour participer aux compétitions, pour être juge, chronométreur ou arbitre.

Equipements - Matériel : Les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception du maillot de bain) et ne doivent présenter aucune modification. Les compétiteurs peuvent être vêtu d'un shorty, d'une combinaison ou rester en maillot de bain. Ils peuvent être équipés d'un lestage.

Objectifs pour 2015 de la PSP :

Mise en place de la Commission Nationale

Organisation de la Commission, création d'un corps d'arbitres.

Réflexion sur l'animation nationale et les formats des compétitions.

Organisation d'un Championnat de France pour 2015, le 9 et 10 mai 2015.

Promotion de l'activité : Article dans Subaqua de novembre-décembre, Démonstration PSP au salon de la Plongée, affichage sur le stand FFESSM.

Aide à l'organisation de compétitions.

Résolution 14/082 :

Vote : Principe de la création de la Commission nationale de Plongée Sportive

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 14/083 :

Vote : Evolution de la Commission nationale d'Orientation vers cette Commission, qui s'élargit en deux volets distincts (Orientation pour milieu ouvert et PSP pour milieu fermé).

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 14/084 :

Vote : Nomination du Président par intérim du volet Plongée Sportive en Piscine (PSP) : Bob Severin.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

En attendant la modification statutaire il faut un nom d'usage : Commission de Plongée Sportive.

Résolution 14/085 :

Vote : Création du nom.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 - Points sur divers championnats de France sportifs :

Championnat de France Multi-activités du 22 au 25 mai 2015 à Chartres.

Unité de temps dans la mesure du possible mais l'unité de lieu est une utopie pour réunir toutes nos commissions sportives (exemples du passé avec la NEV, avec l'Orientation qui désormais se concentrera dans l'Est, avec la Photo qui a dû avoir d'autres solutions, avec la future PSP qui sera ailleurs en 2015).

Les 3 Présidents de commissions nationales concernés par Chartres (NAP, apnée, tir) ont été réunis par le Président de la fédération, pour les créneaux concernant la piscine intérieure.

Le hockey sera également à Chartres, dans le bassin 50 m extérieur.

6 - Point des rapporteurs sur les groupes issus du conseil des régions :

Rappels sur le fonctionnement des groupes par le Secrétaire Général : le rapporteur-pilote du groupe est issu du CDN, groupe autour de chaque pilote est issu des demandes des régions, plan de travail avec un délai qui ne doit pas être en fin de l'olympiade (!), réflexions du groupe sont rapportées ensuite auprès du CDN qui est seul décideur final.

Pilote groupe Statistiques = B Nowak, compte rendu fait au CDN de juin. Demande faite de développer les accès.

Pilote groupe SCA = J Escalé, excusé et absent suite à un impondérable de dernier moment.

Pilote groupe Communication = P Savourey, groupe encore en sommeil, un questionnaire en projet.

Pilote groupe Formation Dirigeants = L Caillere, groupe encore en sommeil.

7 - Point sur rapport Commission Juridique:

Point sur l'Assemblée Générale Nationale et les difficultés conflictuelles lors de la réunion de cette Commission. Point au niveau des FAQ.

Les débordements lors des réunions officielles sont inacceptables. Soutien unanime du CDN à la Commission et à son Président.

Résolution 14/086 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

8 - Questions diverses :

- **Demande du Comité EST pour les ligues :** Demande de la création de la Ligue de Lorraine et de la Ligue Champagne Ardenne. La réponse précédente du CDN de juin n'a pas été un non, mais cette décision était en attente du redécoupage administratif territorial de l'Etat pour des raisons de cohérence. Décision : Sous réserve qu'il n'y ait pas de proposition de l'Etat en matière de redécoupage, accord de principe au 1^{er} janvier 2015 sur la création de ces Ligues.

Résolution 14/087 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 - Débat sur les orientations stratégiques (licences, saisonnalité, opérations promotion...) :

Finalisation du débat de la veille. Consolidation et promotion.

Rappel des trois typologies proposées :

- Typologie « Clubs de bord de milieu naturel » consisterait à avoir une valorisation de la première licence et du niveau 1.
- Typologie des clubs de l'intérieur : Création d'un groupe de travail pour trouver des axes pour favoriser les clubs de l'intérieur. Solution à faire émerger. Participants dans ce groupe F Merlo, O Maire, P David, M Ziane, A.S Dessertine...
- Typologie « outre mer » : C'est dans les DOM COM que la baisse est proportionnellement la plus forte. Cette typologie particulière doit faire émerger des solutions particulières et originales : attente du retour de nos comités d'Outre-Mer. Le président JL Blanchard va lancer, directement avec les présidents des comités ultra-marins, un débat sur le sujet.

Proposition d'un schéma répondant à l'objectif de valorisation de la première licence et du niveau 1 Ffessm : Durée de la licence de date à date avec raccord au mois de septembre de l'année qui suit, package incluant gratuitement le prix de la carte de niveau 1. Date de démarrage vers le printemps (avril) fonction ajustement de l'analyse comptable financière.

Ce schéma sera uniformément applicable partout même si, de fait, il répond plus particulièrement à la typologie « clubs de bord de milieu naturel ». C'est pour cela que, pour les deux autres typologies, on continue à investiguer.

Résolution 14/088 :

Vote : acceptation de 3 typologies et vote de la motion plus destinée aux clubs de bord de milieu naturel.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du samedi 11 octobre 2014, 15h00-19h30 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLÈRE Laurent - CAVALLO René - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne-Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : ESCALES Jean - MICHEL Patrick

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr Pierre MARTIN RAZI	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr PERRAUD Pierre	Comité d'Honneur
- Mme PUGET Albane	Chef de Pub
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National
- Mlle TINETTI Julie	Chargée de mission Développement Durable

Absents et excusés :

Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
Mr GUILLEMAIN Georges	Conseil des sages
Mr NORMAND Yves	Comité d'Honneur
Mr POULIQUEN Henri	Conseil des Sages
Dr SCIARLI Raymond	Conseiller Scientifique
Mr VEDRINES André	Comité d'Honneur
Mr WALKER Max	Conseil des Sages

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire - Absent et excusé
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse- Excusé et représenté par J VRIJENS

- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN représenté par Mr JP LAPEYRE	Polynésie Française
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée - <i>Absent et excusé</i>

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER représentée par T. BERTRAND	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT représenté par JL FERRETTI	Audiovisuelle
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Mr Eric BERGMANN	Médicale et Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Thierry RAVOISIER	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Bruno MEGESSIER représenté par JP STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

Hommage au Président Bernard DARGAUD avec 1mn de silence pour honorer sa mémoire.

1 - Points du Président et stratégies nationales :

Deux nouvelles SCIA agréées : Monaco et Canaries.

Confirmation du Centaure Normandie pour le stage du 06/06/2015. Nombre max de participants sur ce site : 24.

08/10/2014 : rv avec ANMP

07/10/2014 : à la DPMA Paris, réunion de bilan « thon rouge ».

04/10/2014 : inauguration de la nouvelle base fédérale d'Hendaye

02/10/2014 : rv avec Eric Albier, directeur de l'INPP

02/10/2014 : rv avec Jacques Cartiaux, directeur de la DRJSCS de PACA

26/09/2014 : RV avec Alban Michon, plongeur explorateur, parrain du salon de la plongée 2015

26/09/2014 : rv avec Eric Lopez directeur DIRECCTE de PACA.

14/09/2014 : participation au Grand Pavois, La Rochelle, codep 17

10/09/2014 : à l'Assemblée nationale, rv avec le député Maire de Roanne

01/09/2014 : participation à Tunis aux championnats de méditerranée de NAP + AG de l'UFMAS.

06/08/2014 : rv à Paris avec le préfet Antoine Pichon, SG du CSNPSN

30/07/2014 : participation à Lignano, Italie, aux championnats d'Europe de NAP.

17/07/2014 : rv, accompagné du DTN, avec Bruno Bethune, nouveau sous-directeur à l'emploi et aux formations, MS.

15/07/2014 : participation à la tournée des plages

- DIRECCTE PACA : Point sur la situation des stagiaires pédagogiques MF1 au sein des Sca. Un mémoire de consolidation à vocation nationale est prévu (voir détails du CDN restreint).
- Synthèse des débats réalisés en CDN restreint sur les orientations stratégiques relatives à la perte des licences. Présentation de l'opération (voir détails précédemment du CDN restreint). Point avec les régions.

2 - Points du Secrétaire Général :

- Résumé sur la perte des licences et Niveau 1 : perte surtout sur le littoral méditerranéen et outre-mer. La plus grosse partie des pertes de niveau 1 se fait pendant l'été (70% des pertes). Et proportionnellement dans les SCA. Concernant le nombre même de clubs et de SCA, sur plusieurs années croissance très lente en nombre pour les clubs et forte pour les SCA.
- Nouvelle saison : noter une grosse prise de licences dans les 15 premiers jours de la saison fédérale lors de cette rentrée 2014/2015, encore plus que de coutume. Piratage type cheval de Troie du site web fédéral, le week-end de la rentrée fédérale, prise en charge efficace.
- Développement d'un mailing externe pour l'envoi de l'information aux clubs.
- Bons résultats de la campagne de promotion par les beach wings envers nos Clubs et SCA.
- Opération promotion gratuite pendant le mois de septembre sur les activités FFESSM sur la chaîne Hippo de tous les restaurants Hippopotamus.
- Parrainage des RIPE par notre Ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL.
- Présentation de la participation FFESSM au 41^e Festival mondial Image sous-marine de Marseille (stand national + stand sciences participatives Doris BioObs) (quizz fédéral sur nos activités et le DD créé par le SG adjoint)(soirée apnée avec présence du film de notre CNA).
- Diffusion aux clubs et OD du dossier Label écosub et Trophée DD.
- Prévision du nouveau site web éditorial Subaqua dont les travaux sont lancés.
- Point sur l'AG de Lyon : Présentation du listing des réunions en particulier du samedi après-midi (Conseil des OD, Instructeurs de la Technique, Développement Durable, PSP, Cosmos, Bases fédérales).
- Bureau de Surveillance Electorale : Bernard DARGAUD serait remplacé par Pierre PERRAUD lors des AG.

Résolution 14/089 :

Vote : acceptation de cette candidature au Bureau de Surveillance Electorale.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 - Points du Trésorier Général :

* Bilan sur la perte des licences. Bilan final 144 357 licences soit - 3193 licences en 2014/2013. Confirmation de la précocité de prise des licences pour la saison écoulée : + 222 au 30/11/2013 par rapport au 30/11/2012 et + 618 par rapport au 30/11/2011. Dégradation de cette situation dès le 31/01 avec respectivement - 212 en 2014/2013 et - 1197 en 2014/2012. Bilan final : 144 357 licences soit - 3193 licences 2014 / 2013 soit une perte de 2.2% (- 1.3 % en 2013 soit - 5279 licences et - 3.52% en cumul sur 2 exercices). Dont - 2688 licences adulte sur 127774 soit - 2% en 2014 - 1.14% en 2013). Dont - 507 licences jeune sur 11396 soit - 4.2% en 2014 (- 1.85% en 2013). Dont + 3 licences enfant sur 5187 soit stabilité en 2014 (-7.33% en 2013).

Ecart réalisé 2014/2013 et 2014 /2012 sur plan financier :

Total : - 3193 licences et - 5279 licences.

Total net fédéral : - 68 029 € 2014/2013 et - 107 099 € 2014/2012

* Les cartes :

- 57 372 cartes vendues au 30 09 2014, pour 58 850 en 2013 soit une baisse de 1 478 cartes et 60 788 en 2012 soit une baisse de 3 416 cartes sur les 2 derniers exercices. Pour un prévisionnel annuel prudent de 60 000 cartes.
- Bilan opération promo N1 du 1er juillet au 14 septembre : 4 595 cartes délivrées pour 173 structures : 83 clubs (48%) pour 1 491 cartes (32.5%). 90 SCA, SCIA, UCPA (52%) pour 3 104 cartes (67.5%).

* Tendances exercice au 30 09 2014 :

Produits : Baisse ventes de licences : - 68 029€ en net par rapport à 2013. Baisse des ventes de cartes: - 1478 cartes, versus 2013. Vente fournitures en augmentation globale, mais baisse de la vente de vêtements.

Baisse des abonnements SUBAQUA au 30 09 2014: - 206 qui succède à - 370 en 2013 et - 1052 en 2012. Soit une baisse de 1628 en 3 exercices au 30 09.

Charges :

Masse salariale fédé: sera en léger dépassement en lien avec les heures supplémentaires.

Intérim : 24 769 €.

Pour les autres postes de charge : RAS.

Budget Prévisionnel 2015 des commissions nationales :

Prévisionnel 2012 : 1.138.030 € Réalisé 931 045 €.

Prévisionnel 2013: 1 174 605 € Réalisé 997 499 €.

Prévisionnel 2014 : 1 100 315 €.

Proposition prévisionnel 2015 : 1 050 000 € à ajuster en fonction des orientations retenues prioritairement.

Résolution 14/090 :

Vote : Budget prévisionnel commissions nationales 1 050 000 € de cadrage global, à ajuster.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 - Plongée Sportive en piscine (PSP) :

Présentation de l'organisation nationale mise en place (voir détails précédemment). Championnat de France en Mai 2015.

La commission PSP et la commission Orientation sont englobées dans une commission Plongée sportive. La commission Orientation fonctionnera avec l'aide de la FFESSM et du comité Est.

5 - Championnat de France Chartres :

Point sur le championnat. Soirée des sportifs en attente.

6 - Point du Directeur Technique National :

Convention d'objectif entre l'Etat et la fédération

Présentation du document détaillé par le DTN concernant la Convention d'objectifs (CO Etat / FFESSM 2015. Document envoyé aux Présidents de Commissions Nationales et Présidents de Comités Régionaux. Disponible sur demande.

Extraits de la Convention d'Objectifs Etat / FFESSM 2015 :

- Identifications des objectifs partagés pour 4 axes stratégiques (Axe 1 = Promotion du sport pour le plus grand nombre. Axe 2 = Développement du sport de haut-niveau. Axe 3 = Prévention par le sport et protection des sportifs. Axe 4 = Formation et emploi).

- Indicateurs de performance : nombre de licences et d'ATP, nombre de licenciées féminines, nombres de jeunes de 14 à 20 ans, nombre de clubs pour le Handisub, rang de la France dans les compétitions de référence, taux de suivi médical complet des sportifs de haut niveau, solidité financière de la Fédération (rapport entre fonds propres et bilan total).
- Soutien financier de l'Etat (CO = 5% du budget global de la fédération) + Valorisation masse salariale des CTS = 12% de taux de dépendance. L'objectif cible du soutien financier du Ministère Sport par la CO sur la période 2013/2017 prévoit moins 15% en 3 ans. Tendence actuelle pour 2015 de la CO serait de 231.345 e, la plus grande partie du soutien financier correspond à l'axe 2.

Direction Technique Nationale

Point sur les CTS et sur l'évolution des effectifs (perte d'un poste à court terme probable) dans un contexte où 2 CTS sur 6 ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2015 (Richard POTHIER en Février et Patrice COUPEY en octobre). Information sur les procédures de recrutement possibles.

Evolution des missions de Yann RUELLO, CTR PA et CA qui a souhaité mettre un terme à sa fonction de coordonnateur du Pôle France d'Antibes à compter du 1 octobre 2014 (fonction reprise en direct par le DTN). YR se voit confier le suivi socio-professionnel des sportifs en liste de haut niveau.

Rôle de la DTN et des Commissions sportives nationales

Présentation du projet de répartition des rôles souhaité par le DTN concernant l'animation nationale et les équipes de France. Conséquences sur l'unité fédérale et l'organisation en général notamment budgétaire. Une note d'orientation à destination des présidents de CN sera formalisée en conséquence.

Parcours d'excellence sportive (PES)

Le DTN informe le CDN de son action auprès de la direction des sports pour tenter d'augmenter le nombre de sportif mis en liste Espoir dans l'objectif de structurer les niveaux 1 et 2 du PES de notre fédération.

Présentation des nouveaux critères de mise en liste de sportifs de haut niveau (SHN) et Espoir.

Présentation du dispositif des aides financières personnalisées au SHN et des critères de répartition mis en place à compter de 2015.

Le DTN rappelle les résultats des équipes de France en 2014.

Présentation de la tenue des sportifs équipe de France / partenariat Beuchat.

7 - Point sur les SCA :

Résultats nationaux au 15 septembre :

Nombre de SCA 410 dont 21 SCIA (+3% en 1 an). Le réseau des SCA qui continue à se développer, c'est 95% du marché professionnel.

Implication fédérale des SCA : sur la vente de licences 13 762 (- 1235). Sur la vente des brevets 14 567 (- 1170). Les SCA représentent ainsi une part de 9,5% des licences totales et de 21,3% des certifications fédérales totales.

La classification des SCA : Le nombre total de SCA classifiées (24 Sca VIP et 109 Sca Plus)= 133 soit 33 % des SCA, lesquelles délivrent 70 % des licences des SCA et 74 % des brevets des SCA. Les autres SCA (67%) délivrent ainsi 30% des licences et 26 % des brevets.

8- Développement Durable :

Actualité sur la loi de Biodiversité : report de la discussion parlementaire sur la loi en 2015.

Actualité fédérale : Lancement du Label et Trophée Ecosub au 15 septembre. Le label Ecosub® a été déposé à l'INPI. Le lancement de ce dispositif a été fortement relayé par le CNOSF et le Ministère.

*** Le label de la FFESSM pour des activités subaquatiques responsables :**

Date de lancement le 15 septembre 2014. Diffusion: Subaqua, newsletter développement durable, mailing aux Présidents des OD et des clubs, SCA et SCIA + référents DD.

Structures concernées: Comités régionaux, départementaux, ligues, clubs, SCA, SCIA en métropole, en outre mer ou à l'étranger, proposant une ou plusieurs des activités de la FFESSM, en milieu naturel ou en piscine.

Objectif : Permettre à nos OD, clubs, SCA/SCIA pendant toute la durée de l'olympiade de promouvoir leur engagement en matière de développement durable.

Retombées pour les structures labellisées : Lisibilité de la démarche, reconnaissance nationale consolidant les demandes de subventions et autorisations (événements), communication nationale (site internet fédéral), utilisation de la marque Ecosub dans leurs supports de communication, valorisation auprès des membres de la structure, public, partenaires locaux.

Une procédure simple :

1. Téléchargement du formulaire de candidature sur le site de la FFESSM : <http://www.ffessm.fr/ecosub.asp>
2. Y présenter une démarche inscrite dans la durée et contribuant à la mise en œuvre **d'au moins 4 des 10 engagements de la FFESSM pour le Développement Durable**, avec documents à l'appui.
3. Transmission à la chargée de mission pour une 1^{ère} analyse:
 1. Si dossier correctement rempli, transmission au comité de suivi du label
 2. Si incomplet, accompagnement de la structure demandeuse
4. Le comité de suivi exprime un avis et rend compte lors du CDN suivant des décisions d'attribution.

*** Trophée des activités subaquatiques responsables :**

Thème retenu pour l'année 2014 : la féminisation des pratiques subaquatiques année 2014.

Structures concernées: Comités régionaux, départementaux, ligues, clubs, SCA, SCIA en métropole, en outre mer, ou à l'étranger, proposant une ou plusieurs des activités de la FFESSM, en milieu naturel ou en piscine.

Objectif : récompenser la démarche particulièrement exemplaire et originale de 3 clubs en matière de développement durable.

Retombées pour les gagnants : Dotation financière de 2 000 € pour le 1^{er}, 1 000 € pour le 2^{ème} et 500 € pour le 3^{ème}. Un trophée pour le vainqueur. Valorisation médiatique nationale. Valorisation auprès des membres de la structure, public, partenaires locaux.

Conditions de participation :

1. La démarche présentée doit avoir été réalisée (ou lancée) entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.
2. Dépôt des dossiers: entre le 15 septembre 2014 et jusqu'au 31 janvier 2015
3. La démarche doit être exemplaire, pédagogique et originale, inscrite dans la durée, contenir un aspect d'EEDD, engager l'ensemble des membres de la structure, avoir des retombées locales

Annnonce des résultats : après avis du comité de suivi et validation par le CDN, annonce lors de la remise du Trophée des activités subaquatiques responsables le 11 avril 2015 lors de l'Assemblée Générale de la FFESSM.

*** Point d'information : les demandes de subventions européennes :**

- Nouvelle période de programmation 2014 - 2020

http://www.partenariat20142020.fr/les_thematiques.html

- Accord de partenariat entre la France et la Commission Européenne signé le 8 août 2014. Les régions négocient **en ce moment** avec l'Europe les orientations stratégiques qu'elles souhaitent retenir. C'est le moment pour les porteurs de projet de se faire connaître auprès du **service Europe de leur Conseil Régional**.

- Différents fonds européens :

- **FEDER** (Fond Européen de Développement Régional)
- **FSE** (Fond Social Européen)
- **FEADER** (Fond Européen pour le Développement Agricole)
- **FEAMP** (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)
→ les sports de nature n'y sont pas éligibles.

- Les Conseils régionaux ont les compétences sur les fonds européens. Déjà 8 régions ont inscrit les **sports de nature** comme axe stratégique.

- **Thèmes éligibles** autour desquels nos Comités Régionaux peuvent monter des dossiers: **protection de l'environnement, promotion de l'inclusion sociale, formation, création d'emplois et développement économique.**

- Les services des Conseils régionaux apportent un appui technique dans le montage des dossiers.

*** Soutien aux OD : Thèmes des prochaines interventions :**

- Rappel: la chargée de mission peut réaliser des interventions lors des Journées des Présidents de Club, colloques des moniteurs, AG régionales ou départementales, ...
- Thème proposé pour les prochaines interventions: **le projet associatif et les demandes de subvention**
- Objectifs: sensibiliser les clubs à l'intérêt de disposer d'un projet associatif, présenter le + que peut apporter le label Ecosub®, leur fournir des outils de simplification (trame générique) et leur dresser le panorama des principales subventions (conseil général, régional, CNDS, culture scientifique, ...)

Rapports des commissions :

1 - Hockey Subaquatique :

International 2014 : Les moins de 19 ans ont participé au tournoi de Newport du 20 au 23 aout au pays de Galles en Grande Bretagne. Ils remportent la 1/2 finale contre les GB2. Puis gagnent la finale 6/0 contre les GB1.

Nous avons pris la décision d'annuler la compétition en Serbie (Belgrade) due au manque d'équipes représentatives de niveau international. Pour cette saison, aucune compétition officielle pour les Elites et -23 (homme et femme).

Le calendrier des compétitions CMAS pour la saison 2015 :

Le championnat du monde des -19 et -23 se déroulera à Castello de la Plana en Espagne du 6 aout au 17 aout 2015.

Le championnat d'Europe Elite et Masters se déroulera du 30 mars au 3 avril 2015 à Porto au Portugal.

RIPE Octobre 2014 à Niolon : Nous tenons à remercier l'organisation pour la mise en place du bassin pour la pratique du hockey subaquatique. Afin d'éviter les contacts pour les ados de 13/14 ans, il faudra réduire le nombre pour notre atelier, à huit joueurs, 2 x 4.

Une demande sur l'expérience de l'édition précédente était de filtrer l'eau pour améliorer la visibilité ainsi que de chauffer l'eau pour éviter les combinaisons avec les ceintures de plombs.

Point sur le championnat de Chartres. Problème relatif à la surface du fond du bassin.

Proposition d'un instructeur national de Hockey sub : Christian ROSSI comité IDF. Report au prochain CDN, validation sera faite après acceptation du comité régional d'appartenance.

Résolution 14/091 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - Audiovisuelle :

Présentation du rapport par JL FERRETTI.

Présentation du nouveau site internet de la commission.

Actions à l'international et l'outre mer : Collaboration avec la Commission Audiovisuelle de la Fédération Algérienne dans le cadre des accords entre les deux fédérations. Poursuite du travail déjà entrepris, stages photo et vidéo en préparation, stage de formation de formateurs, formations pour la Nouvelle Calédonie, rencontre Photo sub avec les Suisses.

Participations équipes de France :

1^{er} championnat continental Européen aux Açores du 3 au 8 septembre 2014. Participation au MIMA (Estartit). Départ de l'équipe Vidéo pour le Mondial aux Canaries. Sélection des équipes de France Photo 2014/2015 après résultats des championnats 2013 et 2014. Mondial Photo prévu en Zélande en mai 2015.

Des nouveautés : Stage et journées d'information GoPro. Photographe en apnée A2 et A3.

Photographe pour PSEH 40.

Résolution 14/092 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 **Abstentions** : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du dimanche 12 octobre 2014, 9h00-13h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - CAVALLO René - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne-Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - RICHARD Ingrid - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : ESCALES Jean - MICHEL Patrick - SAVOUREY Patrick - SEVERIN Robert

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr AZEMARD Jean	Conseil des Sages
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

Absents et excusés :

Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
Mr GUILLEMAIN Georges	Conseil des Sages
Mr NORMAND Yves	Conseil des Sages
Mr PERRAUD Pierre	Comité d'Honneur
Mr POULIQUEN Henri	Conseil des Sages
Dr SCIARLI Raymond	Conseiller Scientifique
Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National
Mr VEDRINES André	Comité d'Honneur
Mr WALKER Max	Conseil des Sages

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse - <i>Absent et excusé</i>

- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN représenté par Mr JP LAPEYRE	Polynésie Française
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée - <i>Absent et excusé</i>

Présidents Commissions Nationales :

- Mme Olivia FRICKER représenté par T. BERTRAND	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT	Audiovisuelle - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Emmanuel GERARD	Juridique
- Mr Eric BERGMANN	Médicale et Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Thierry RAVOISIER	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Bruno MEGESSIER représenté par JP STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

Dates 2015 :

CDN février 13, 14 et 15 février 2015 : élargi aux Commissions Nationales et Comités Régionaux à Marignane (Best Western).

AGN 11 et 12 avril 2015 à Lyon. CDN restreint le vendredi soir 10 avril.

CDN Juin 12, 13 et 14 juin 2015 : élargi seulement aux Comités Régionaux, lieu à déterminer.

1 - Bureau des médailles :

40 demandes de médailles de Bronze, les 40 demandes ont été acceptées.

16 demandes de médailles d'Argent, seulement 12 médailles d'Argent acceptées. : les 4 médailles d'argent refusées l'ont été par manque d'information depuis l'obtention de la médaille de Bronze.

5 demandes de médailles d'Or, les 5 ont été acceptées.

2 - Questions Diverses :

- Comité EST : accord de principe pour la création de la Ligue de Lorraine et Champagne Ardennes sous réserve de la décision de l'Etat en matière de découpage administratif au 31 décembre.
- Comité EST : Promotion sur les licences et niveau 1, point. L'opération niveau 1 n'était pas exclusivement réservée aux SCA.
- Comité EST : Question sur la réunion médicale de Cochin, pas de réunion cette année. Formation des médecins fédéraux pour les PESCH qui était prévue à Cochin, en cours de traitement.

Suite des Rapports des commissions :

1 - Commission Pêche Sous-Marine :

- Diffusion de la plaquette Pêche sous-marine/Beuchat.
- Point sur la signalisation du pêcheur sous-marin. Réglementation différente d'un quartier maritime à l'autre.
- Salon Européen des Pêches, à Nantes en février 2015. Participation ?
Plutôt prévision de participation aux Assises de la mer à Montpellier (2^{ème} édition). Claudine Queric travaillera sur ce sujet avec le Président de la Commission.

Résolution 14/093 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Partenariat Beuchat, en cours de distribution dans les commissions concernées.

2 - Commission Orientation Subaquatique :

Points du rapport : Le Président de la Commission nationale rappelle la nouvelle organisation qu'il soutient en soulignant l'intérêt dynamisant et moteur vis à vis de l'Orientation subaquatique. Développement de l'orientation enfants/jeunes. Fabrication des planchettes. L'orientation enfants/jeunes se développe hors de nos frontières, l'Espagne a traduit notre règlement, l'Allemagne et la Hongrie sont en train de le traduire. Par ce biais nous exportons notre savoir faire français ainsi que l'image Fédérale.

Point sur les championnats. Championnat d'Europe en Hongrie 2014, épreuve Monk : bronze pour la France.

Résolution 14/094 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Organisation manche de coupe du monde du 30/31 mai 2015 France Gravière du Fort : Réponse du CDN = pas de coupe du monde en 2015.

- Création du Rifa Orientation Sub (tronc commun Rifa + spécifique OS) : Réponse du CDN = pas de création.

- Réforme du moniteur-entraîneur 1^{er} degré et 2^{ème} degré.

- Règlement interclubs avec mise en place d'interclubs « classic » pour plongeurs

Résolution 14/095 :

Vote : Approbation de la réforme moniteur-entraîneur et du règlement interclubs.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 - Commission Tir sur Cible :

- La commission Nationale de Tir sur cible propose la nomination de 3 cadres MEF2 au titre d'Instructeur National.

Résolution 14/096 :

Vote : Nomination de Christophe Martinel, Serge Zerrouki et Stéphane Estier en tant qu'instructeurs nationaux

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Proposition de qualifier Madame Magali Schenck (Pyrénées-Méditerranée) comme Juge Arbitre 2 degré.

Résolution 14/097 :

Vote : Nomination de Magali Schenck en tant que Juge Arbitre 2 degré.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Mise au point du Président JL Blanchard : La création de collèges régionaux n'est pas du ressort de la commission nationale. Les comités régionaux peuvent créer des collèges régionaux pour leurs commissions régionales.

Championnat d'Europe : point sur les licences.

- Le succès croissant des épreuves régies par le règlement du Monotype 3000 nous amène à modifier la présentation de notre règlement national de tir sur cible.

Présentation du matériel sécurisé pour les enfants de 8 à 12 ans. Cette activité enfant a été validée en 2008 par le CDN, l'accessibilité à la compétition se faisant à partir de 12 ans (en tir de précision uniquement). Précisions de 8 à 12 ans, arbalètes sécurisées (flèches non perforantes, tronçonnées et protégées par un embout) et cibles basculantes.

Pour le règlement et le livret *jeune*, demande d'éclaircissement avec la Juridique : voir le cadre réglementaire ainsi que les autres fédérations confrontées à cette problématique de la pratique sportive avec un tel type d'équipement chez l'enfant.

Résolution 14/098 :

Vote : Il n'y a pas lieu de modifier l'activité pour l'instant, par contre dans le règlement partie jeunes et sur le livret jeunes, nécessité d'éclaircir certains points sous le regard de la Commission Juridique.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 14/099 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 - Point sur le Salon de la Plongée :

F MERLO et O MAIRE. Les nouveautés : retour à 4 jours de salon, vendredi, samedi, dimanche + lundi uniquement sur invitation. Nouveau hall, le 5. Thème 2015 : « exploration sous marine ».

Conférences : Les sports fédéraux dont la PSP, le développement durable.

Les chemises : beige clair avec logo poitrine « FFESSM le plaisir est sous l'eau » pour le staff et les régions. Logo poitrine FFESSM avec noms des commissions pour les commissions. Au dos en grand, rappel des régions et des commissions. Préférence du Président pour un open-space sans cloisonnement.

Point sur les bases fédérales nationales au Salon. Point à l'ordre du jour pour le prochain CDN, trop tard pour ce salon, recherche amélioration de la visibilité pour le futur.

5 - Commission Nage en Eau Vive :

Point sur les championnats : Championnat de France Slalom à Cergy et Championnat de France descente NEV I - II à Germigny.

Point sur les formations 2014.

Sélectif pour année 2015, slalom et descente.

Règlement formation, mise à jour :

Suppression, dans les prérogatives de l'Initiateur-entraîneur et MEF1, de la phrase :

« 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant Argent, sur des parcours de classe II maximum. »

Point sur les cartes de la qualification « animateur ». Rappel de L Caillere et de F Di Méglia relative à la commission d'harmonisation des commissions (précédente olympiade) : le titre d'animateur est une qualification, pas un brevet.

Résolution 14/100 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 14/101 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

6 - Commission Biologie et Environnement :

-Travaux du collège des Instructeurs, séminaire national des cadres bio (outils COM, administration, échanges/pratiques, ateliers de travail évolutions DORIS et BioObs, photo et droits, outils pédagogiques), stage national péda préparatoire FB3.

- Refonte du Hors Série Subaqua N° 1, transmis à P MARTIN RAZI, maquette en préparation objectif salon 2015. Réflexion accès aux brevets PBN1 pour apnéistes, photographes, handi...

- Sciences participatives :

*DORIS problème de plagiat. Demande à la Commission Juridique comment gérer les contentieux. Voir avec Lafont plateforme Axa.

Refonte du site DORIS, partenariat avec les Aires Marines Protégées sur 2014 pour une subvention sur 2014 et 2015 (près de la moitié du budget). Explicatif de F DI MEGLIO sur la réunion avec AAMP, le choix d'un prestataire de service pour site web en open source. Précision du Trésorier Général : tant que la convention ne sera pas signée, pas de déblocage financier.

*BIO'OBS (52.000 observations à ce jour, 880 observateurs, 751 sites de plongées). Réflexion sur la refonte et la pérennisation, opportunité d'un possible cofinancement avec l'AAMP secondairement, la Commission est consciente des difficultés financières fédérales pour un tel projet. Le CDN répond oui à l'opportunité de financement de l'évolution de Bio'ops en prenant en compte la difficulté de la mise en œuvre.

Résolution 14/0102 :

Vote : Approbation du rapport

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

***Point applicable à l'ensemble des commissions nationales pour les actions internationales :**

Toute action de niveau international conditionnant un **déplacement à l'étranger** passe par l'accord du Président FFESSM ainsi que par une coordination avec le Président de la Commission Nationale concernée.

7 - Commission Technique :

Informations diverses

- **manque de communication sur l'assouplissement de l'examen GP avec la possibilité de faire cet examen avec deux 2° degrés** : Malgré une diffusion au sein des CTR de la communication concernant la possibilité d'organiser un examen de Guide de Palanquée par deux 2° degrés n'a pas atteint les clubs. La CTN mettra un article dans Subaqua et propose une communication équivalente sur le site de la FFESSM.

- **mission du collège des IN, suite à la demande du Président, d'effectuer une expertise sur la PSP.**

- bilan de l'année de "test" sur les nouvelles épreuves à l'examen du G.P. et MF2. La CTN va réajuster ces épreuves et soumettre les modifications apportées au CDN en février 2015. Les retours, très positifs, concernant les nouvelles épreuves GP et MF2 nous informent que sur le problème organisationnel, ces épreuves sont parfaitement réalisables sans prendre plus de temps et sans mobiliser plus d'évaluateurs. Une révision des coefficients est néanmoins envisagée.

Points soumis à la décision du CDN

- **les tests Européens et la CTN** : Les personnes ayant réussi les tests européens ne sont pas en possession d'un diplôme mais d'une carte professionnelle leur permettant d'enseigner en toute légalité sur le territoire Français, cette carte « professionnelle » a une durée limitée dans le temps. La CTN propose de délivrer au lieu d'une carte moniteur FFESM/CMAS à durée illimitée une carte de moniteur associé avec une date limite correspondante à la durée de validité de leur carte professionnelle.

Résolution 14/103 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **mise en ligne du Mémento du plongeur** : Pour permettre de faire figurer le Mémento du plongeur sur le site web sous la même forme et en même endroit que le MFT, l'intervention du "gestionnaire" notre développeur informatique Sandro Saladini est requise.

La CTN demande de pouvoir mettre en place ce mémento ainsi que la possibilité de correction à l'identique du MFT. Accord du CDN.

- **FSGT** : Suite au mécontentement, remonté par la quasi totalité des régions, concernant la facilité d'obtention de certains diplômes FSGT, la CTN demande l'autorisation de préparer une série de mesures afin d'éviter que les membres de la FFESSM échouant à un diplôme de notre fédération passent par la Fsgt pour obtenir ces mêmes diplômes, pour revenir ensuite à la Ffessm et demander alors un diplôme associé équivalent. Cette pratique devient récurrente et la crédibilité de nos brevets en souffre.

Réflexion en cours, la commission Technique doit faire des propositions qui pourraient être applicables au 1 janvier 2015 dès accord avec le président.

- **candidatures des INS en 2015, demande de la CTN** : Dans la continuité de la féminisation telle qu'actée en CDN, maintien de 4 places féminines et pour anticiper sur le changement entrant en vigueur le 1/1/2015 demande de 4 places masculines pour former un équilibre correct. Enfin pour garantir un rajeunissement conséquent, ce recrutement des INS masculins pourrait être assorti d'une limite d'âge de 45 ans (à la date du vote administratif).

Résolution 14/104 :

Vote : Candidatures masculines avec limite d'âge de 45 ans à la date du vote administratif.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*La CTN a acté que le DTN est mandaté pour corriger le règlement médical.

Résolution 14/105 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

8 - Commission Apnée :

Rapport présenté par T. BERTRAND.

- **modifications du règlement des compétitions en piscine** : sous réserve de précisions avec le DTN concernant la participation des fédérations affinitaires.

Résolution 14/106 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- nominations :

Proposition de nomination comme JFA2e degré stagiaires piscine :

- Jean-François Nedelec, La Réunion
- Sébastien Leharivel, Normandie

Proposition de nomination comme JFA2e degré stagiaire poids constant :

- Marc Salacroup, Ile de France-Picardie

Résolution 14/107 :

Vote : Nominations

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- diverses informations :

Validation du record du monde de poids constant par la CMAS.

Collaboration avec la LIFRAS : La commission apnée de la LIFRAS a contacté la CNA afin de pouvoir utiliser son logiciel de gestion de compétitions. Les Présidents de la CNA et du Collège des Juges sont ok, information au CDN.

Demande de possibilité de financer un logiciel pour le suivi des compétitions : Voir avec le Trésorier Général, se rapprocher de la Nage avec palmes qui possède un tel logiciel.

Résolution 14/108 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 - Commission Nage avec Palmes :

Points du rapport. Résultats internationaux de qualité. Présence du Président de la FFESSM avec l'équipe de France.

Résolution 14/109 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demandes d'approbations :

- Création de l'Animateur fédéral NAP : Point sur les appellations et la cohérence des brevets par L Caillere et F Di Méglio. Les niveaux Animateurs ne sont pas des brevets, ce peut être une qualification particulière. Donc cette création est non possible.

- Projet de championnat de France des Maîtres Longue Distance 2016 en Martinique : Précision qu'en 2016, une opération internationale CMAS de NAP sera envisagée en France, donc ce projet doit être déplacé sur 2017.

Information sur le projet d'accueillir une compétition internationale d'envergure en 2016 en France (championnat du Monde Junior) et présentation du cahier des charges.

- **Point sur le règlement combinaison tout textile** : rajout d'une mention concernant l'utilisation des combinaisons pour les compétitions inscrites au calendrier national..

Résolution 14/110 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Présentation du clip vidéo réalisé par la commission. Belle réalisation.

Précision du Secrétaire Général sur la nécessité pour les Commissions d'informer en amont le Secrétariat Général de tels travaux visuels axés sur la communication, et non pas après réalisation, ceci afin d'avoir une cohérence éditoriale.

10 – Commission Archéologie :

Nomination Instructeurs nationaux : Pierre de Simon, Anne Curvale et Véronique Brunet Gaston.

Résolution 14/111 :

Vote : Nomination des instructeurs nationaux

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 14/112 :

Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

11 – Commission Plongée souterraine :

Rapport présenté par JP STEFANATO

* La formation : La sollicitation de nos commissions est toujours aussi importante : la demande reste supérieure à l'offre. La fréquentation des stages par les plongeurs initialement formés TDI augmente : certains se rapprochent de la FFESSM pour continuer à pratiquer en dehors des structures commerciales.

* Les expéditions : Les succès de l'année témoignent d'un dynamisme passionné et de la maîtrise d'un très haut niveau de pratique.

Résolution 14/113 :

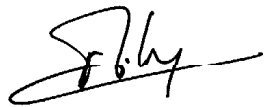
Vote : Approbation du rapport.

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats. Fin du CDN à 13h45.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

